



Extrait du procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil d'administration du Conseil de quartier Saint-Roch tenue **le jeudi 25 novembre 2021** à 19h au YMCA Saint-Roch (procès verbal non adopté en date du 11 décembre 2021).

RÉSOLUTION CA21-08-75

Concernant les recommandations du conseil de quartier de Saint-Roch relativement aux enjeux de cohabitation dans le secteur Saint-Roch Est

CONSIDÉRANT le déménagement sur la rue du Pont à l'hiver 2021 de l'organisme Lauberivière, dont la mission consiste à offrir des services d'hébergement et de réinsertion sociale aux personnes sans-abri ;

CONSIDÉRANT QUE la présence de cet organisme, bien qu'ayant une mission essentielle et bienvenue dans Saint-Roch, peut occasionner des enjeux de vivre-ensemble avec la population locale ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de ce déménagement, plusieurs citoyens ont signalé au conseil de quartier de Saint-Roch une hausse dans le secteur voisin de Lauberivière de phénomènes tels que :

- présence d'attroupements fréquents sur la rue du Pont ;
- intrusion et vandalisme à l'intérieur d'immeubles ;
- véhicules, boîtes aux lettres et autres biens vandalisés ;
- présence d'excréments humains et d'urine sur les terrains et entrées d'immeubles privés ;
- rues souillées (bacs à ordures et de recyclage renversés, présence de paniers d'épicerie abandonnés, de masques sanitaires jetés au sol, de bouteilles de bière, de vomissures, de mégots de cigarettes, etc.) ;
- hurlements jour, soir, nuit, faisant en sorte qu'il n'est plus possible de laisser les fenêtres ouvertes ;
- recours à une intervention policière à la suite de menaces par des personnes en situation de crise ;

CONSIDÉRANT QUE ces observations rapportées par les citoyens suscitent pour plusieurs une diminution du sentiment de sécurité dans le quartier résidentiel se trouvant dans le secteur des rues du Pont, Xi'An, Fleurie et Carré Lépine, mais également à d'autres endroits dans St-Roch ;

CONSIDÉRANT QUE certains citoyens ont senti le besoin de munir leur résidence de dispositifs de sécurité tels que des serrures et barrières d'entrée supplémentaires, parois protectrices, systèmes de caméra, digicodes aux entrées, et ce à leurs frais ;

CONSIDÉRANT QUE certains citoyens ont mentionné être désormais hésitants à utiliser les services du YMCA, pour eux-mêmes ou pour leurs enfants, en raison d'attroupements et d'agitation devant l'entrée du bâtiment ;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel d'offrir aux personnes vulnérables, marginalisées ou en situation d'itinérance des services de qualité adaptés à leurs besoins, tout en prenant des mesures pour restaurer le sentiment de sécurité de tous les usagers du secteur, et ce, sans nuire à la qualité du milieu de vie avoisinant ;

CONSIDÉRANT QUE d'autres organismes ayant une mission similaire, comme Le Local, vivent présentement une situation financière précaire, ce qui risque d'augmenter la pression sur Lauberivière et l'achalandage dans ce refuge ;

SUR PROPOSITION DE M^{me} Frédérique Lavoie, DÛMENT APPUYÉ PAR M. Martin Charest, IL EST RÉSOLU QUE le conseil de quartier de Saint-Roch formule, à l'égard de la problématique ici présentée, les recommandations suivantes :

1. Rétablir une communication entre la Ville et les citoyens, en premier lieu par l'entremise d'un comité de bon voisinage où seraient présents à la fois les citoyens, des représentants de la Ville et des organismes concernés ;
2. Augmenter le nombre d'agents d'intervention et de prévention en poste à Lauberivière, ainsi que d'intervenants psychosociaux autant à l'intérieur des murs qu'à proximité de Lauberivière ;
3. Accroître la présence de représentants de l'équipe multi au sein du SPVQ dans le secteur résidentiel avoisinant Lauberivière ;
4. Poursuivre et bonifier le programme de travail à la journée initié par le YMCA ;
5. Augmenter la disponibilité de facilités sanitaires dans le secteur ;
6. Dans une perspective long terme, accroître le soutien financier aux organismes communautaires de la Ville de Québec œuvrant en itinérance, en toxicomanie et en santé mentale, afin de leur permettre de mieux encadrer les besoins particuliers des clientèles et de rémunérer convenablement leurs intervenants, dont le travail est primordial dans le maintien de la cohabitation harmonieuse entre tous dans Saint-Roch.

Adoptée à l'unanimité

Frédérique Lavoie
Présidente